



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02527

Numéro SIREN : 489 800 805

Nom ou dénomination : (groupe) ASTEK

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2016 sous le numéro de dépôt 673

06 B2527

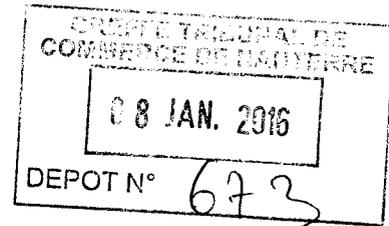
(groupe) astek
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 500.000 Euros
Siège social : 85/87, avenue Pierre Grenier
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
489 800 805 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 04 JANVIER 2016

L'an deux mille seize,
Le quatre janvier,
A dix-huit heures.







PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport du Commissaire aux Comptes visé à l'article L.225-204 du Code de Commerce, autorise le principe d'une réduction du capital social de la Société d'un montant maximum de 8000 euros, par voie d'achat en vue de leur annulation de 8000 actions de 1 Euro de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées, sur les 500.000 actions composant le capital social.

Aux termes de cette opération, le capital social sera ramené ainsi de 500.000 Euros à un montant minimum de 492.000 Euros.

A cet effet, il sera adressé à chacun des Actionnaire une offre de rachat de leurs actions, conformément aux articles R.225-153 et R.225-154 du Code de Commerce.

Il leur sera proposé de procéder au rachat de 8.000 actions sur les 500.000 actions composant le capital social.

Le prix d'achat sera fixé à 50 Euros par action, soit 400.000 Euros pour la totalité des 8.000 actions.

La période de cette offre débutera le 08 janvier 2016 pour expirer le 31 janvier 2016 à minuit.

Chaque Actionnaire sera libre de participer ou non à cette réduction de capital.

L'excédent du prix global de rachat de ces actions sur la valeur nominale de l'ensemble des titres rachetés, soit 392.000 Euros, sera imputé en totalité sur le compte distribuable de « report à nouveau », tel qu'il ressort des comptes clos le 31 décembre 2014.

Les actions seraient annulées lors de la réunion du Directoire convoqué à l'effet de réaliser l'opération de réduction de capital.

Enfin, l'Assemblée Générale prend acte que cette réduction de capital intervenant en l'absence de pertes, les créanciers sociaux disposeront du droit d'y former opposition dans le délai de vingt jours à compter de la date de dépôt au Greffe du présent procès-verbal.

Résolution ADOPTÉE à la majorité des actionnaires présents ou représentés
412.851 voix POUR
10.741 voix CONTRE
0 voix ABSENTION

SECONDE RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet :

- de proposer le rachat de leurs actions aux Actionnaires, signer tous les documents et actes, et globalement faire le nécessaire en vue de la réalisation de cette opération de réduction de capital ;
- de constater, au plus tard le 15 février 2016, l'absence d'oppositions des créanciers, la cession des titres, l'annulation des actions et la modification corrélative des statuts.

Résolution ADOPTÉE à la majorité des actionnaires présents ou représentés
416.212 voix POUR
7.380 voix CONTRE
0 voix ABSENTION

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolution ADOPTÉE à la majorité des actionnaires présents ou représentés
416.212 voix POUR
7.380 voix CONTRE
0 voix ABSENTION

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Julien GAVALDON
Président du Directoire